

<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/extension-du-port-de-plaisance-de-barneville-carteret-un-projet-raisonne-et-concerte-07ba34e0-de58-11eb-92cd-7a6c982cba1e>

Extension du port de plaisance de Barneville-Carteret : « Un projet raisonné et concerté »

Réalisée dans le cadre du Plan nautisme mis en place par le Conseil départemental de la Manche en 2017 « pour mieux capitaliser les atouts de sa façade maritime », l'extension du port de plaisance de Barneville-Carteret (Manche) est opérationnelle.



En créant un plan d'eau permanent, le Département est parvenu à doubler la capacité d'accueil du bassin à flot sans impacter le havre et son environnement. | OUEST-FRANCE [Ouest-France](#) Publié le 06/07/2021 à 18h45

Imaginé par l'ancien maire, Pierre Géhanne, et son équipe municipale, et porté par le Conseil départemental de la [Manche](#), le projet d'extension portuaire était inauguré lundi 5 juillet par Jean Morin, nouveau président du conseil départemental, entouré de David Legouet, successeur de Pierre Géhanne, et Gérard Gavory, préfet de la Manche. Plébiscité lors de l'enquête publique, cet aménagement portuaire « **est un véritable atout pour Barneville-Carteret** », soulignent les divers intervenants puisque « **raisonnable, tant du point de vue du nombre de places créées que de la prise en compte de l'environnement du port et de son coût** ».

Un aménagement aux multiples avantages

Doubler la capacité d'accueil du bassin à flot, sans augmenter l'emprise portuaire, tout en respectant l'environnement naturel et patrimonial du site, tel était le défi à relever par le Département. Commencés en 2019, les travaux ont été réalisés majoritairement pendant la pandémie. Avec une mise en eau d'une partie du chenal, « **grâce à un nouveau seuil de fermeture déplacé vers le port de pêche et une porte abattante adaptée** », cet aménagement permet désormais de disposer de 702 places sur ponton au total, au lieu de 360 dans le passé.

Raisonné et concerté, en lien étroit entre le Département, la commune et les divers services de l'État « **même si l'État n'a absolument pas contribué financièrement** », admet le préfet, ce doublement de la capacité portuaire « **permet de répondre à la forte demande des plaisanciers** », qui était, jusqu'à présent, d'une bonne dizaine d'années d'attente pour obtenir une place. Successivement, Jean Morin et David Legouet insistent sur le projet dans son environnement : « **Terrassement réalisé hors période de nidification, cheminement imposé aux engins de chantier pour éviter la destruction des habitats sensibles dans les dunes ou sur le schorre ; réutilisation des matériaux extraits, notamment pour créer un reposoir pour les oiseaux migrateurs ; mise en place d'un dispositif de rampes pour faciliter la remontée piscicole...** »

Outre le doublement de la capacité portuaire, cette nouvelle structure permet de mettre à l'abri la flottille de pêche lors des tempêtes, « **sans modifier les conditions d'exploitation du port de pêche** », mais aussi de disposer d'un plan d'eau permanent pour les activités du pôle nautique. Autres avantages, et non des moindres, la disparition des odeurs nauséabondes « **et le développement de l'attractivité touristique** ».